Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260209-2026_09_FEV_37-DE

VILLE DE
Saint-Brieuc

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 février 2026 à 18 h 15

Nombre de membres

En exercice : 43

Présents : 39

Ayant donné procuration : 3

Absent : 1

Votants : 42

Date de convocation :
3 février 2026

Le 9 février 2026 à 18 h 15, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en présentiel à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de M. Hervé GUIHARD, Maire. La séance a été retransmise en direct sur le site internet de la Ville de Saint-Brieuc. Elle est disponible en différé sur ce même site.

Membres présents :
Hervé GUIHARD, Blandine CLAESSENS, Thibaut LE HINGRAT, Aline LE BOEDEC, Didier LE BUHAN, Cigdem AKTAS, Romain ROLLANT, Martine HUBERT, Stéphane FAVRAIS, Monique LUCAS, Thierry STIEFVATER, Nadia DRUILLENNEC, Nicolas NGUYEN, Renée MAZÉO, Christophe SOREAU, Marie-Jo BROLLY, Vincent URIEN, Yannick LE CAM, François PORTZER, Nadia LAPORTE, Maryline PRÉVOST, Benoît MONTAGNÉ, Juliana SAN GÉROTÉO, Stéphane L'HER, Alexis BRULIN, Rachid DYDA, Morgane CREISMÉAS, Ludovic GOUYETTE, Émilie TEFFO, Ludovic LE MOIGNIC, Yildiz ASLAN, Alban ROBINE, Raphaël LE MÉHAUTÉ, Bernard CROGUENNEC, Valérie ROOS, Stéphanie STENTZEL-LE CARDINAL, Jean-Christophe LE GOT, Boris GUILLOU, Corentin POILBOUT.

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Gaëlle NIQUE pouvoir à Renée MAZÉO
Damien GASPAILLARD pouvoir à Hervé GUIHARD
Marina ANDRÉ pouvoir à Raphaël LE MÉHAUTÉ

Absente excusée n'ayant pas donné pouvoir :
Nicole CHAMBON

Secrétaire de séance :
Stéphane FAVRAIS

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260209-2026_09_FEV_37-DE

VILLE DE Saint-Brieuc	**République Française** **Séance du 9 février 2026** **Rapporteur : Mme LE BOEDEC**

Conseil municipal

Délibération

37 - Stérilisation et identification des chats libres sauvages - Fondation "30 millions d'amis" - Partenariat année 2026 - Convention

Exposé des motifs

Afin de limiter la prolifération des chats libres sauvages, la Ville a décidé de mettre en œuvre une stratégie de capture et de stérilisation de ces chats sur son territoire depuis 2016, stratégie possible par le biais d'une collaboration entre l'association « Chats sans toi 22 », association locale, et la Ville.

Il est proposé de reconduire le dispositif mis en place les années précédentes afin de maintenir la politique de stérilisation engagée sur le territoire en stabilisant le coût pour la collectivité dans les années futures, à savoir :

- une convention avec «Chats sans toi 22», dans laquelle la Ville s'engage pour la stérilisation d'un nombre maximum de vingt chats chaque année. Les animaux seront attrapés par l'association « Chats sans toi 22 », qui assurera également le transport et la convalescence des animaux après l'intervention. Cette convention a été signée en 2022 et est tacitement reconduite en 2026 ;
- une convention avec la Fondation « 30 Millions d'Amis », dans laquelle la Ville s'engage-pour le compte de ladite association à organiser la stérilisation et le puçage des chats libres sauvages de plus de 6 mois. En contre-partie, la Fondation « 30 Millions d'Amis » s'engage à régler directement les factures de frais de stérilisation et de puçage au vétérinaire local à hauteur de 1 650 € pour l'année 2026. Si la Ville utilise l'intégralité du budget, elle pourra faire une seule demande d'ajout exceptionnel pour terminer l'année. Les chats seront identifiés au nom de ladite Fondation, qui s'engage également à assurer les soins vétérinaires futurs des animaux dont elle devient responsable.

- Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la Commission Permanente ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE les termes de la convention de stérilisation et d'identification des chats libres sauvages à conclure avec la Fondation « 30 Millions d'Amis ».

INVITE Monsieur le Maire à signer ladite convention ci-annexée.

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260209-2026_09_FEV_37-DE

Présents : 39 Pouvoirs : 3 Total : 42 Exprimés : 42

Voix Pour : 42 Voix Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire	Le secrétaire de séance
M. Hervé GUIHARD	M. Stéphane FAVRAIS

MAIRIE de St-BRIEUC (Côtes d'Armor)